Résolution présentée par la délégation du Paraguay

Thème — Droits politiques et sociaux

Concerne — Inclusion et accès à l'éducation des populations autochtones

L'Assemblée Générale,

Alarmée — par la discrimination et l'exclusion sociale des populations autochtones du Paraguay, notamment dans le domaine de l'éducation,

Rappelant — l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui reconnaît que toute personne a droit à l'éducation, celle-ci est un droit fondamental et doit être obligatoire et gratuite au moins pour l'enseignement élémentaire,

Prenant note — des données du IVe Censo Nacional Indígena de 2022 de l'Institut national de la statistique du Paraguay (INE), selon lesquelles 31,4 % des enfants et adolescents autochtones âgés de 6 à 17 ans ne fréquentent aucun établissement scolaire,

Constatant — que cette exclusion s'aggrave chez les 15-17 ans, dont seulement 44 % poursuivent leur scolarité,

Reconnaissant — que l'accès à une éducation de qualité soit un facteur essentiel de la réduction de la pauvreté, d'inclusion sociale et de développement économique,

Convaincue — qu'une meilleure intégration des populations autochtones dans l'éducation et le marché du travail peut contribuer au développement économique du Paraguay,

Décide

- De créer l'Association paraguayenne pour l'éducation et l'inclusion des peuples autochtones (APEI), pour améliorer l'accès à l'éducation primaire, secondaire et supérieur des populations autochtones. Construire et rénover les établissements scolaires, ainsi que fournir des fournitures scolaires, les moyens de transports et des repas scolaires afin de réduire les obstacles économiques à la scolarisation.

- Établir pour les bénéficiaires du programme un engagement de contribuer à l'économie du pays pour une durée minimal de six ans, dans le cadre d'un emploi réénuméré, en fournissant des preuves de cet engagement afin de l'état puisse vérifier.

- Finalement créer un fonds national pour l'éducation et l'inclusion des Autochtones, qui sera financé par le gouvernement paraguayen et considérer l'éducation comme un investissement dans le développement économique du pays.

Le texte français fait foi.